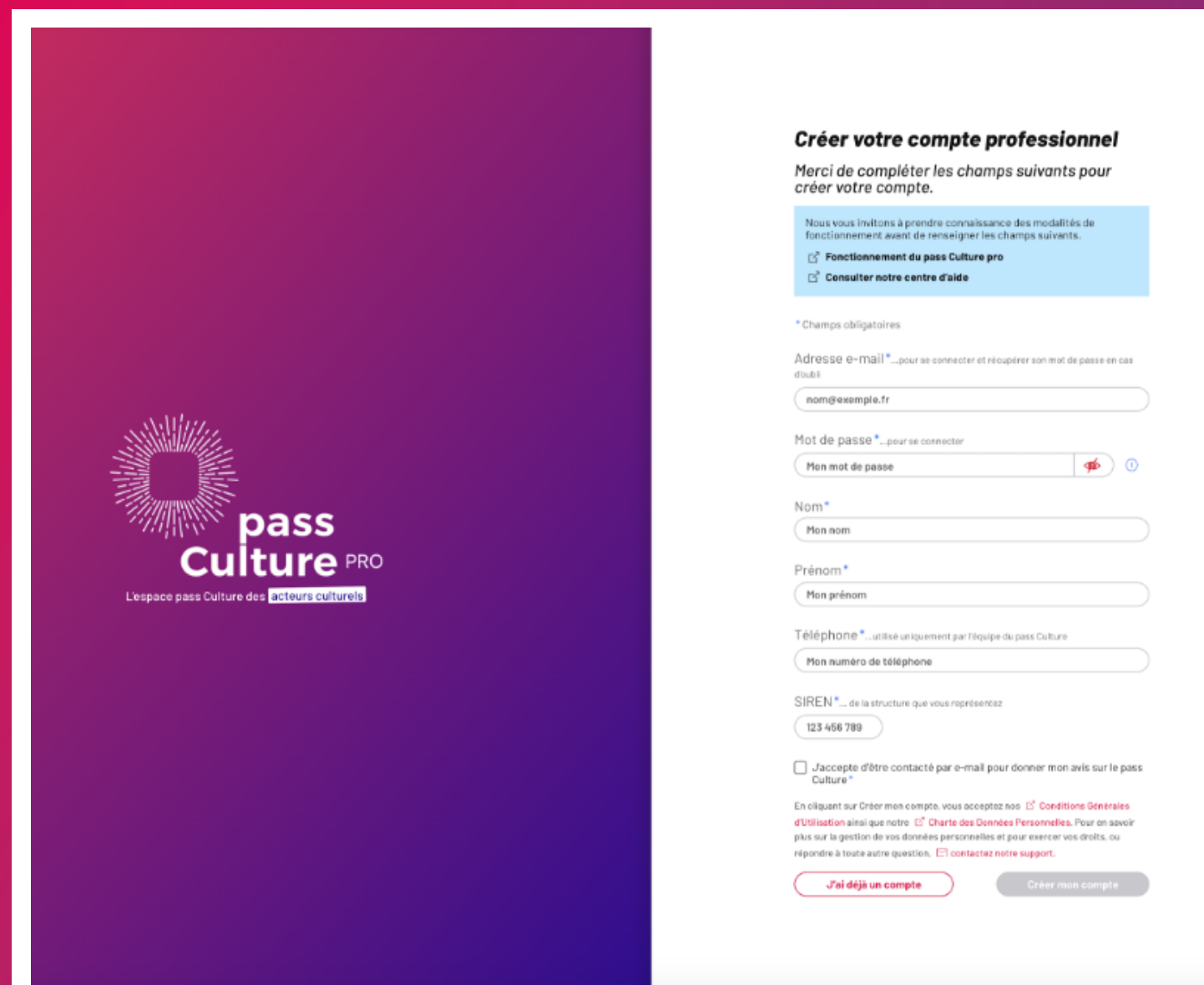


# **Boîte à outils : Pass Culture**

**Webinaire à destination des salles de cinéma**

# Le Pass Culture : comment s'inscrire ?

- S'inscrire sur Pass Culture Pro
  - Créer votre lieu avec le n°SIRET et les coordonnées bancaires
    - Vous pouvez ajouter plusieurs lieux sur votre compte Pass Culture Pro s'ils ont des n°SIRET distincts.



**Créer votre compte professionnel**  
Merci de compléter les champs suivants pour créer votre compte.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de fonctionnement avant de renseigner les champs suivants.

- 📄 Fonctionnement du pass Culture pro
- 📄 Consulter notre centre d'aide

\* Champs obligatoires

Adresse e-mail\*...pour se connecter et récupérer son mot de passe en cas d'oubli  
nom@exemple.fr

Mot de passe\*...pour se connecter  
Mon mot de passe

Nom\*  
Mon nom

Prénom\*  
Mon prénom

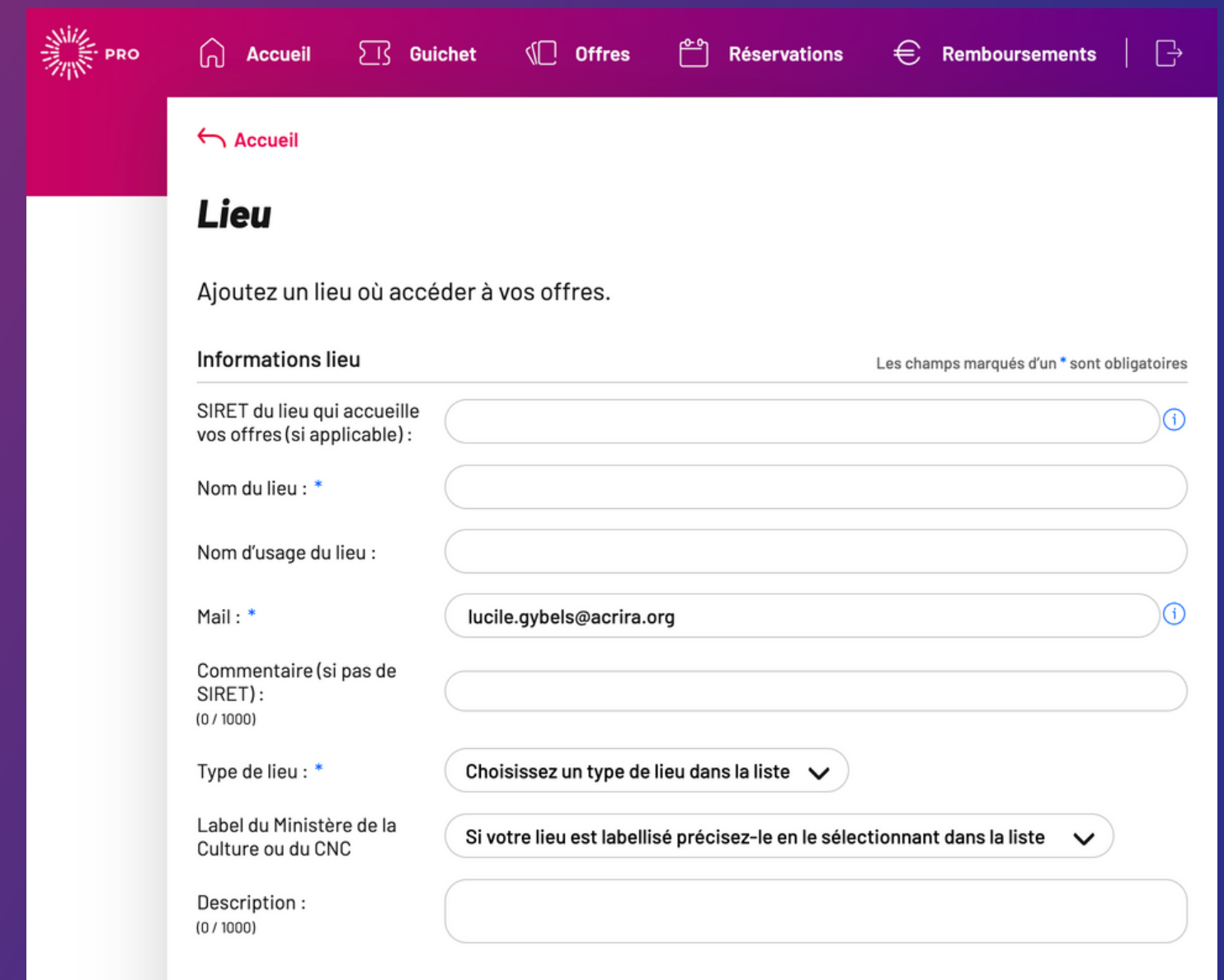
Téléphone\*...utilisé uniquement par l'équipe du pass Culture  
Mon numéro de téléphone

SIREN\*...de la structure que vous représentez  
123 456 789

J'accepte d'être contacté par e-mail pour donner mon avis sur le pass Culture\*

En cliquant sur Créer mon compte, vous acceptez nos [Conditions Générales d'Utilisation](#) ainsi que notre [Charte des Données Personnelles](#). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, ou répondre à toute autre question, [contactez notre support](#).

[J'ai déjà un compte](#) [Créer mon compte](#)



PRO Accueil Guichet Offres Réservations Remboursements

← Accueil

## Lieu

Ajoutez un lieu où accéder à vos offres.

Informations lieu Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

SIRET du lieu qui accueille vos offres (si applicable):

Nom du lieu : \*

Nom d'usage du lieu :

Mail : \* lucile.gybels@acrira.org

Commentaire (si pas de SIRET): (0 / 1000)

Type de lieu : \* Choisissez un type de lieu dans la liste

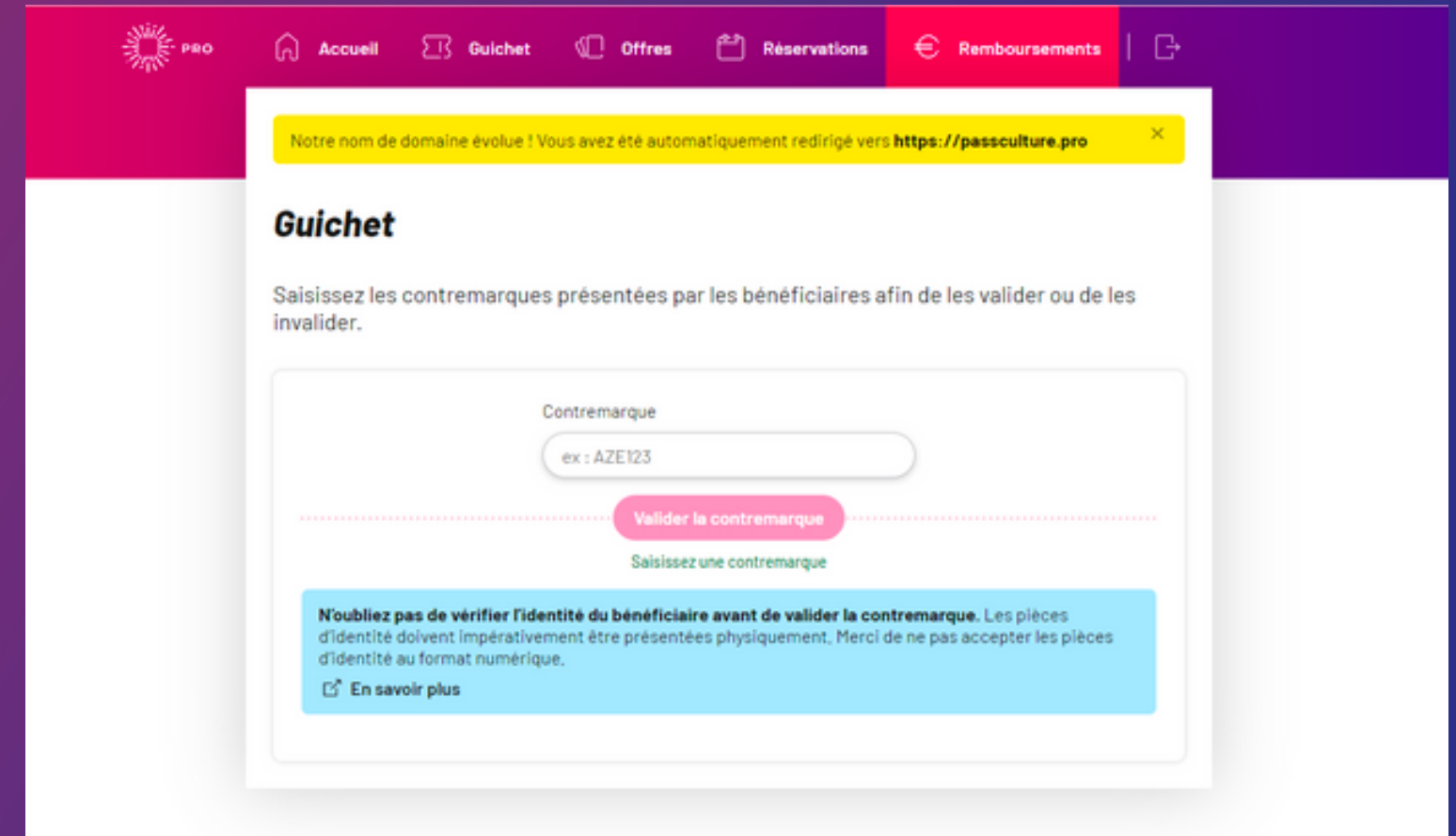
Label du Ministère de la Culture ou du CNC Si votre lieu est labellisé précisez-le en le sélectionnant dans la liste

Description : (0 / 1000)

- **Synchronisation avec la caisse**

- La plupart des logiciels de caisse peuvent être **synchronisés avec le Pass Culture**

→ Si vous ne disposez pas de douchette pour scanner le QR Code : l'utilisateur vous présente un code à saisir dans l'onglet "Guichet" de votre compte.



- **Synchronisation Allociné / Pass Culture**

→ Sélectionnez votre lieu, cliquez sur *Modifier*, dans la section *Importation d'offre* choisissez *Allociné*. Vous pouvez déterminer un tarif unique et bloquer ou non le nombre de places par séance.

# Le Pass Culture : La part individuelle

- **Combien et pour qui ?**
  - **Dès 18 ans**
    - **300€ de budget pour une durée de deux ans** à dépenser dans des lieux culturels (cinémas, librairies, salles de spectacle ...) via l'application.
  - **De 15 ans à 17 ans**
    - **À 15 ans : 20€ de budget** à dépenser sur l'année.
    - **À 16 et 17 ans : 30€ de budget** à dépenser sur l'année.

# La part individuelle : comment publier une offre ?

- Créer un évènement

- Sur votre espace : **Créer une offre**. En sélectionnant *Au grand public*, l'offre sera visible par les utilisateurs.

→ Indiquez le titre, la description, la durée et les informations d'accessibilité de votre évènement.

💡 Pour plus de visibilité vous pouvez ajouter une image.

💡 Pour des évènements particuliers vous pouvez adresser un mail à : **auvergnerhonealpes@passculture.app**.  
Votre offre apparaîtra dans les premières.

💡 Activer la notification par mail de vos réservations

The screenshot shows the 'Créer une nouvelle offre' (Create a new offer) form on the PassCulture Pro website. The form is titled 'Créer une nouvelle offre' and is located on a page with a purple header. The header contains navigation links: Accueil, Guichet, Offres, Réservations, and Remboursements. A yellow notification bar at the top indicates that the user has been redirected to the website. The form itself is divided into several sections: 1. 'À qui destinez-vous cette offre ?' (To whom do you intend this offer?) with two options: 'Au grand public' (highlighted in red) and 'À un groupe scolaire'. 2. 'Catégorie' (Category) with a dropdown menu set to 'Cinéma'. 3. 'Sous-catégorie' (Sub-category) with a dropdown menu set to 'Évènement cinématographique'. 4. 'Informations artistiques' (Artistic information) with fields for 'Titre de l'offre' (Offer title), 'Description', 'Auteur' (Author), 'Visa d'exploitation' (Exploitation visa), 'Metteur en scène' (Director), and 'Durée' (Duration). 5. 'Où ?' (Where?) with fields for 'Adresse' (Address) and 'Distance' (Distance). 6. 'Ajouter une image' (Add image) button. 7. 'Retour' (Back) and 'Étape suivante' (Next step) buttons.

- **Quels sont les délais d'annulation ?**
  - L'utilisateur peut **annuler sa réservation jusqu'à 48h avant la séance.**  
Au-delà la somme sera versée à la salle.
- **Quels sont les délais de remboursement ?**
  - Les versements sont effectués **tous les quinze jours.**
- **Qu'est-ce que "l'offre duo" ?**
  - L'offre duo permet à l'utilisateur du Pass de **réserver deux places au même tarif** pour une séance. Cette offre est une option à activer lors de la création de votre évènement.
- **Comment faire une offre pour un abonnement ?**
  - Dans la sous-catégorie sélectionnez ***Carte cinéma multi-séances***. Une fois l'offre passée en caisse vous pouvez délivrer la carte d'abonnement à l'utilisateur du Pass.

- **Comment proposer plusieurs tarifs pour un même évènement ?**
  - Deux solutions : créer autant d'évènements que de tarifs proposés ou ajouter une ligne dans l'onglet **Stock et prix** en remettant les mêmes informations et en modifiant le tarif.

**Éditer une offre** Désactiver active

Détails de l'offre **Stock et prix**

**Stock et prix**

Les utilisateurs ont un délai de 48h pour annuler leur réservation mais ne peuvent pas le faire moins de 48h avant le début de l'évènement. Si la date limite de réservation n'est pas encore passée, la place est alors automatiquement remise en vente.

**+ Ajouter une date**

Date	Horaire	Prix	Date limite de réservation	Quantité	Stock restant	Réservations
19/02/2022	20:00	20 €	16/02/2022	30	30	0
19/02/2022	20:00	15 €	16/02/2022	30	30	0
19/02/2022	20:00	10 €	16/02/2022	30	30	0

**Description** Optionnel

Michel et son accordéon revient avec un concert de guitare folk !

Plusieurs catégories de billets sont disponibles à la vente :

- Tarif 16 ans : 10€
- Tarif 17 ans : 15€
- Tarif 18 ans : 20€

192/1000

- **Y a-t-il des frais de gestion prélevés ?**
  - Il n'y a pas de frais de gestion prélevés sur les places, le tarif que vous choisissez correspond au montant qui vous sera versé.

# Le Pass Culture : La part collective

- **Combien et pour qui ?**
  - **Les établissements scolaires** disposent d'une somme supplémentaire **par élève** pour financer des sorties culturelles.
    - **25€** pour les classes de 4ème et 3ème
    - **30€** pour les classes de 2nde et les CAP
    - **20€** pour les classes de 1ère et Terminale

**Les établissements scolaires** concernés sont : les établissements publics, agricoles, militaires, de la mer, E.R.E.A et les établissements privés sous contrat.

# La part collective : le référencement sur Adage

- **Comment ?**

- Pour qu'un.e enseignant.e puisse financer une sortie au cinéma avec le Pass Culture, la salle doit être référencée sur **Adage**.

- **Adage** est une plateforme de l'Éducation Nationale dédiée à l'éducation artistique et culturelle.

- La plupart des cinémas sont automatiquement référencés via leur n°SIRET. Si ce n'est pas le cas, il faut faire une demande en répondant au questionnaire suivant : <https://passculture.typeform.com/to/VtKospEg>

- ↪ Une fois référencé, vous pouvez déposer des offres à destination des publics scolaires.

# La part collective : comment publier une offre ?

- Créer un évènement

- Sur votre espace : **Créer une offre**. En sélectionnant *À un groupe scolaire*, l'offre sera visible par les enseignant.es directement sur Adage.

↪ Vous pouvez comme d'habitude organiser la séance en direct avec l'enseignant.e puis créer une offre en précisant l'horaire, la classe et l'établissement pour qu'il.elle puisse pré-réserver celle-ci via Adage.

💡 Nous vous conseillons d'indiquer comme date limite de réservation la veille de l'évènement et d'activer la notification par mail de vos réservations.

The screenshot shows the 'Créer une nouvelle offre' (Create a new offer) form on the Adage platform. The form is divided into several sections:

- À qui destinez-vous cette offre ?** (To whom do you intend this offer?): Two options are shown: 'Au grand public' (To the general public) and 'À un groupe scolaire' (To a school group). The 'À un groupe scolaire' option is selected, indicated by a red checkmark.
- Retour** (Return) and **Étape suivante** (Next step) buttons.
- Catégorie** (Category): A dropdown menu with 'Cinéma' (Cinema) selected.
- Sous-catégorie** (Sub-category): A dropdown menu with 'Évènement cinématographique' (Cinematographic event) selected.
- Informations artistiques** (Artistic information):
  - Titre de l'offre** (Offer title): A text input field with a character count of 0/90.
  - Description** (Description): A text input field with a character count of 0/1000 and the label 'Optionnel' (Optional).
  - Auteur** (Author): A text input field with the label 'Optionnel'.
  - Visa d'exploitation** (Exploitation visa): A text input field with the label 'Optionnel'.
  - Metteur en scène** (Director): A text input field with the label 'Optionnel'.
  - Durée** (Duration): A time input field with the label 'Optionnel' and a format of HH:MM.
- Ajouter une image** (Add image): A section with a plus icon and a text input field for the image URL.
- Où ?** (Where?):
  - Adresse** (Address): A text input field with the example address 'LES ECRANS - RUE DE CHONY - 26500 - BOURG-LES-VALENCE'.
  - Distance** (Distance): A text input field with a unit of km.

- **Validation de la séance et règlement**

- Les différents statuts des réservations :

→ Une fois la séance pré-réservée par l'enseignant.e, celle-ci doit **être réservée par le.la chef d'établissement** pour que le budget soit engagé. **Cette validation est obligatoire** et peut être faite jusqu'à la date limite de réservation que vous avez choisie.

→ Une fois la date limite de réservation dépassée, le statut de la séance apparaît comme **Confirmé**. Celle-ci ne peut plus être annulée par l'établissement.

→ 48 h après la séance son statut devient **Validé** et **le règlement se fait automatiquement** (versement tous les quinze jours).



Si le.la chef d'établissement n'a toujours pas validé la pré-réservation avant la séance, il faut **contacter d'urgence l'établissement pour la demander**.

**Sans celle-ci, même si la séance a lieu vous ne serez pas remboursé.**

- **Les différents cas d'annulation**

- Pour l'établissement scolaire :

- Une pré-réservation ou une réservation confirmée est annulable **jusqu'à 15 jours avant l'évènement par l'établissement scolaire via Adage.**

- Pour les acteurs culturels :

- Une pré-réservation ou une réservation confirmée est annulable à **tout moment** par vous en tant qu'**acteur culturel via Pass Culture Pro.**

- Vous avez **48h pour annuler une réservation confirmée, en cas de non-réalisation** de celui-ci.

- L'annulation automatique :

- **Si la date limite de confirmation est dépassée** pour un évènement, la **pré-réservation est automatiquement annulée**, et la séance même si elle a lieu ne pourra avoir lieu.

- ↪ Lors de la séance, il faut bien sortir les places pour l'édition de bordereaux.

- **Comment faire si des élèves sont absents lors de la séance ?**
  - **L'établissement scolaire s'engage à vous rembourser la totalité du montant indiqué sur votre offre si un ou plusieurs élèves-professeurs sont absents.** Il est recommandé de comptabiliser le nombre exact d'élèves annoncé sur l'offre pour éviter un décalage avec votre logiciel de billetterie.
- **Comment faire pour une séance avec différents établissements ?**
  - Une offre ne peut être réservée que par un seul établissement. Il faut donc **créer autant d'offres que d'établissements attendus.**
- **Le Pass Culture peut-il être utilisé pour le transport des élèves ?**
  - À ce jour le Pass Culture ne peut pas être utilisé pour financer le **transport des élèves.**

# La part collective : Lycéens et apprentis au cinéma

- En Auvergne-Rhône-Alpes :

- Dès la rentrée 2022/2023, la part collective du Pass Culture peut être utilisée dans le cadre du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* pour financer les places des élèves.

→ Le tarif reste de 2,50€ par élève et par séance (gratuit pour les accompagnateurs).

→ L'utilisation du Pass Région n'est toujours pas autorisée dans le cadre du dispositif.



Nous vous conseillons de fixer la séance avec l'enseignant.e comme vous en avez l'habitude (mail, téléphone, en direct, ...) puis de créer l'offre personnalisée.

# Questions / Réponses

# Contacts

- **Pass Culture :**

- Référente Pass Culture pour la région Auvergne Rhône-Alpes:  
**auvergnerhonealpes@passculture.app**  
**romane.paradis@passculture.app**

- **Lycéens et apprentis au cinéma :**

- **AcrirA** - Coordination pour les académies de Lyon et Grenoble  
**GYBELS Lucile & MOURAS Judith**  
**lyceens@acrira.org - 04.72.61.17.65**

- **Sauve qui peut le court métrage** - Coordination pour l'académie de Clermont-Ferrand  
**TERS Jérôme**  
**j.ters@clermont-filmfest.org - 04.73.14.73.13**